

**LISTE DES DECISIONS DU BUREAU PERMANENT**  
**JEUDI 06 OCTOBRE 2022**

Présents : Armand Hermans, président du CPAS  
Audrey Monsieur, directeur général  
Bernard Carpriau, Carol Delers, membre du Bureau permanent  
Iris Van Laethem, chef du Service social

Absents :

Excusés :

Rudi Seghers, directeur général adjoint  
Annie Vanderhaegen, membre du Bureau permanent

---

Le président ouvre la séance à 11h30.

---

En application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 sur l'administration locale.

**A. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE**

1. Politique et Organisation – Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 25 août 2022 - 08 septembre 2022 et 22 septembre 2022

le bureau permanent approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du bureau permanent du 25 août 2022 - 08 septembre 2022 - 22 septembre 2022.

**B. CENTRE DE SERVICES LOCAL ET SERVICES A DOMICILE**

2. Centre de services local et services à domicile - Présentation du calendrier des activités d'octobre 2022

le bureau permanent approuve le calendrier des activités du centre de services local pour octobre 2022.

**C. RESIDENCE**

3. Résidence - Conception OU - investissement travaux ascenseurs Résidence

Le bureau permanent prend acte du point à l'ordre du jour concernant les travaux d'investissement pour l'ascenseur de la Résidence Geurts et convient de le mettre à l'ordre du jour du prochain conseil du CPAS

**D. SERVICE SOCIAL**

4. Service social- Dates des séances du bureau permanent - 2023

le bureau permanent accepte le calendrier des réunions 2023

5. Service social - Projet conseil du CPAS - livraison minimum de gaz naturel et hors tarif de nuit 2022 – 2023 - période 01/11/2022 - 31/03/2023

le bureau permanent prend acte du soutien - livraison minimum en gaz naturel et hors tarif de nuit 2022 – 2023 et accepte que ce point de l'ordre du jour soit inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil du CPAS

#### **E. PATRIMOINE**

6. Patrimoine - Mesures énergétiques pour les communes / CPAS - hiver 2022-2023

#### **F. POLITIQUE ET ORGANISATION**

7. Politique et organisation - Approbation de l'ordre du jour Réunion du Conseil du CPAS du 20 octobre 2022

#### **G. PERSONNEL**

8. Personnel - Projet de conseil du CPAS : aménagement du statut juridique du personnel communal et du CPAS

Le bureau permanent décide de mettre ce point à l'ordre du jour du prochain conseil du CPAS.

9. Personnel - Projet de conseil du CPAS : aménagement du règlement du travail du personnel communal et CPAS

Le bureau permanent décide de mettre ce point à l'ordre du jour du prochain conseil du CPAS.

10. Centre de services local et services à domicile – Notification des demandes, cessations et demandes d'exceptions
11. Résidence – Attribution de logements : arrêt de la liste d'attente et attribution de logements
12. Service social – Autre aide
13. Service social – Droit à l'intégration sociale
14. Service social – Equivalent de revenu d'intégration
15. Service social – Initiative locale d'accueil
16. Service social – Illégaux – Aide médicale urgente
17. Service social – Emploi article 60§7
18. Service social – Logement – Logements de secours et de transit
19. Service social – Agence immobilière sociale
20. Service social – Bureau 'Rap op Stap'

Au nom du CPAS,

Le directeur général  
Audrey Monsieur



Le président du CPAS  
Armand Hermans



---

Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale le 07/10/2022

Le public peut prendre connaissance de ces décisions auprès du CPAS, avenue de Limburg Stirum 116 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une décision du CPAS peut faire l'objet d'une plainte, qui doit alors être déposée auprès de l'autorité de tutelle dans un délai de 30 jours à compter de la publication des décisions sur le site Internet. Pour un complément d'information au sujet des plaintes contre des décisions du CPAS, nous faisons référence au guide des plaintes en matière de tutelle administrative générale de l'Agentschap Binnenlands Bestuur. Ce guide est disponible pour consultation sous le lien suivant : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.